



## Assemblée parlementaire de l'OTAN

### RÉSOLUTION 436

sur

### FAIRE FACE À LA DÉSINFORMATION ET À L'ARSÉNALISATION DE L'INFORMATION\*

L'Assemblée,

1. **Consciente** du fait que l'essor rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication accélère les forces de la mondialisation et a des effets considérables sur tous les aspects de la vie, dont les systèmes politiques contemporains, les relations internationales et la sécurité à l'échelle mondiale, tout en remettant en cause des notions telles que la protection de la vie privée, l'identité et les frontières nationales ;
2. **Notant** que la croissance remarquable des médias sociaux ces dernières années réduit le coût supporté par les citoyens pour s'organiser et communiquer, entre eux et avec leur gouvernement, ce qui enrichit le débat démocratique tout en donnant des moyens aux militants qui luttent pour les droits humains et contre la corruption dans les régimes autoritaires ;
3. Néanmoins **préoccupée** par le fait que, dans le même temps, l'évolution du secteur de l'information facilite la propagation d'informations fausses et déstabilisantes, enferme les utilisateurs dans des cocons idéologiques et ouvre de nouvelles opportunités à ceux qui cherchent à ébranler l'ordre du monde démocratique libéral ;
4. **Alarmée** par la stratégie de la Russie pour arsenaliser l'information et mener des campagnes d'intimidation et de désinformation sophistiquées et bien financées, conçues pour affaiblir, diviser et déstabiliser les démocraties de la communauté euro-atlantique, éroder la confiance dans les institutions gouvernementales, les systèmes électoraux, les médias traditionnels et la solidarité euro-atlantique, perturber leur tissu social et compromettre le processus d'intégration euro-atlantique ;
5. **Profondément troublée** par l'utilisation croissante d'Internet par des acteurs non étatiques tels que des organisations terroristes à des fins de recrutement, de propagande, de collecte de fonds, de communication ainsi que pour des opérations de commandement et de contrôle, **relevant en particulier** la maîtrise technologique et la capacité d'adaptation démontrées par les activités en ligne de l'organisation terroriste Daech ;

---

\* présentée par la commission de la dimension civile de la sécurité et adoptée par l'Assemblée plénière le 9 octobre 2017, Bucarest (Roumanie)

6. **Saluant** les mesures importantes prises par les institutions euro-atlantiques, les gouvernements nationaux, les médias traditionnels et les médias sociaux, ainsi que par les militants de la société civile pour lutter contre l'arsenalisation de l'information, notamment en renforçant la division diplomatie publique de l'OTAN et en établissant le centre d'excellence de l'OTAN pour la communication stratégique, le groupe de travail *East StratCom* du service européen pour l'action extérieure, l'Unité d'Interpol chargée du signalement des contenus sur Internet, les centres de lutte contre les menaces hybrides à Prague et à Helsinki et le Forum Internet mondial pour lutter contre le terrorisme des grands médias sociaux ;
7. **Soulignant**, toutefois, que la riposte de la communauté euro-atlantique vis-à-vis de l'arsenalisation de l'information a été, jusqu'à présent, aléatoire, hésitante et insuffisamment financée ;
8. **Convaincue** que les principes d'ouverture, de pluralisme et d'inclusion sont essentiels pour discerner le vrai du faux ;
9. **INVITE INSTAMMENT** les gouvernements et les parlements des pays membres de l'Alliance atlantique :
  - a. à désigner ou à créer des unités spéciales chargées, en coopération avec les entreprises de médias privées et la société civile, de surveiller 24h/24 l'utilisation malveillante des plateformes en ligne, de dénoncer les fausses informations et la propagande hostile et de les combattre en leur opposant des faits, dans le respect des libertés fondamentales ;
  - b. à accroître le soutien et à assurer un financement adéquat aux institutions Alliées et aux autres institutions et capacités communes investies dans le domaine de l'information, dont la division Diplomatie publique de l'OTAN et les centres d'excellence concernés ;
  - c. à veiller à ce que les institutions euro-atlantiques et les forces armées revoient régulièrement leurs politiques en matière de médias sociaux, adaptent les contenus et le format de leurs communications aux besoins des utilisateurs de téléphones portables, intègrent un volet médias sociaux dans les exercices et la formation de leur personnel et intègrent la capacité d'utiliser les médias sociaux à tous les niveaux de commandement ;
  - d. à échanger les meilleures pratiques s'agissant de la protection du processus électoral, des partis politiques et des commissions électorales contre les campagnes de désinformation et les cyberattaques ;
  - e. à faciliter la modernisation des normes journalistiques pour lutter contre la menace que représentent les fausses nouvelles et à mettre davantage l'accent sur l'importance d'une analyse basée sur les faits, ainsi qu'à plaider en faveur d'un journalisme d'investigation indépendant qui contribue au débat public et sert l'intérêt de celui-ci ;
  - f. à néanmoins poursuivre, en étroite collaboration avec les groupes de médias privés, l'application de certaines mesures restrictives pour lutter contre les activités en ligne des terroristes et les campagnes d'intimidation et de désinformation cautionnées par des États, comme la suppression de contenu extrémiste, et à continuer à imposer des sanctions internationales à l'encontre d'individus soutenus par la Russie pour arsenaliser l'information ;
  - g. à encourager et à inciter les groupes de médias, y compris les médias sociaux, à renforcer leur capacité à supprimer les contenus illicites, à développer des logiciels permettant de contrer les trolls et de vérifier les faits, ainsi qu'à adapter les algorithmes en faveur du journalisme professionnel et à protéger les utilisateurs des médias sociaux du harcèlement en ligne ;

- h. à investir davantage pour éduquer les citoyens et développer leurs compétences numériques pour leur permettre de faire la distinction entre des sources fiables et des sources non fiables et de détecter l'utilisation de « trolls » et de « bots », ainsi que pour promouvoir la valeur d'un vrai débat fondé sur les faits et de l'esprit critique ;
  - i. à accroître l'aide au renforcement des capacités en faveur des pays partenaires - dont la Géorgie, la République de Moldova , l'Ukraine et les pays des Balkans occidentaux - dans le domaine des communications stratégiques ;
  - j. à s'abstenir de recourir aux méthodes peu scrupuleuses des adversaires et à appuyer le rôle de la société civile et les initiatives locales telles que les « elfes » volontaires pour lutter contre l'extrémisme et les fausses nouvelles.
-